

ANNEXE 1 : Conditions Générales de Ventes de Monetik

ARTICLE 1 : OBJET. Les conditions générales de vente définies ci-après s'appliquent à toutes les commandes et les ventes de notre société, vis à vis de notre clientèle, qui reconnaît expressément en accepter les conditions sans réserve.

ARTICLE 2 : COMMANDES. Aucun minima de commande n'est exigé. Nous nous réservons le droit de réclamer un acompte au moins égal à quarante pour cent (40%) du montant total T.T.C. de la commande en fonction de son importance ou de la nature des produits commandés. Dans le cas de fabrications spécifiques le paiement complet pourra être demandé à la commande. Seul l'accusé de réception de commande engagera MONETIK.

ARTICLE 3 : ANNULATION DE COMMANDE. Dès lors que la commande est acceptée par nous, par tout moyen à notre convenance, elle comporte l'accord des parties sur la chose et le prix et est considérée comme parfaite conformément aux dispositions de l'article 1583 du code civil. L'annulation totale ou partielle d'une commande ne peut être valable qu'avec notre consentement stipulant les termes nous indemnisant de tous frais déjà engagés.

ARTICLE 4 : PRIX. Les prix sont établis en fonction des droits et taxes en vigueur au jour de la facturation et peuvent être révisables sans préavis en fonction des variations des éléments précités ou des parités monétaires et conditions de transport.

ARTICLE 5 : LIVRAISONS. Les prix indiqués sont toujours entendus au départ de notre site de Chatou. Un forfait port et emballage sera réclamé en fonction du poids dans le cas d'une expédition. Nous ne pouvons être tenus pour responsables des retards de livraison imputables au transporteur ou à tout autre événement fortuit. Par ailleurs les frais de port et emballage sont acquis, même en cas de retour de marchandises par le client, et ne sont donc pas remboursables quel que soit le motif du retour. Afin de garantir la qualité et l'origine de nos produits, les produits vendus sous blister ou emballage fermés ne pourront être échangés si l'emballage a été ouvert. Aucun produit ne pourra être retourné par le client sans notre accord écrit préalable et cela quel que soit le motif du retour. Pour cela le client doit nous demander un numéro de retour. La marchandise voyage aux risques et périls du destinataire qui devra en cas d'avarie ou de retard consécutif au transport faire toutes réserves auprès du transporteur, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les délais les plus brefs. Conformément à la législation en matière de transport des réserves ultérieures ne pourront en aucun cas être admises.

ARTICLE 6 : PRODUITS. Nous nous efforçons de maintenir le plus haut niveau de qualité technique pour l'ensemble de notre gamme. A cet effet, nous nous réservons le droit, de cesser, sans préavis, la diffusion de tout produit ou d'apporter toute modification technique ou esthétique jugée utile. Le cas échéant, le client ne pourra s'en prévaloir pour refuser une livraison, même s'il s'agit de produits précédemment fournis. La responsabilité de l'installation incombe à l'acheteur qui est expressément invité à vérifier, par tous moyens à sa convenance, si les produits commandés conviennent à ses applications, en se référant notamment aux spécifications ou tests des fabricants, ou à ses propres tests. Compte tenu de la spécificité et de la complexité de notre activité, nous nous adressons à des utilisateurs possédant un minimum de connaissances techniques. Pour les installations de matériels reliés à un réseau de courant électrique ou à un réseau informatique, l'acheteur se chargera d'amener les prises de raccordement à 50 cm au plus de la machine. Elles répondront aux normes en vigueur, en particulier, en ce qui concerne la sécurité des personnes.

ARTICLE 7 : FABRICATIONS. Les produits fabriqués spécifiquement pour notre clientèle ne pourront en aucune façon être repris ou échangés.

ARTICLE 8 : REGLEMENTS. A défaut de convention expresse, les factures sont payables au comptant. En application de la loi du 31 décembre 1992 les règlements devront être effectués à la date mentionnée sur la facture. Le règlement anticipé ne donnera lieu à aucun escompte. A l'inverse le règlement postérieur donnera lieu conformément à l'article L441-6 du code de commerce au versement d'une pénalité de retard calculée sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur ainsi que d'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40.00 euros. Le non règlement d'une facture, par le client à son échéance, entraînera la suspension immédiat et sans autre formalité de l'obligation d'exécution du contrat de maintenance, d'assistance, ... par MONETIK sans suspendre l'exigibilité de la créance.

ARTICLE 9 : GARANTIE. Le matériel est garanti douze mois, sauf spécification contraire, à compter de la date de facturation, la facture faisant foi, contre tout défaut de fabrication. Il sera le cas échéant réparé gratuitement. Le client s'engage à une utilisation normale correspondant à l'usage habituel du produit et notre responsabilité ne saurait être engagée au-delà de sa réparation. Toute utilisation anormale ou abusive du fait de chocs, détérioration, modification, environnement hors tolérances (alimentation électrique non conforme, foudre, humidité...) entraînera automatiquement l'annulation de la garantie. Toute modification ultérieure par un tiers non habilité entraînera l'annulation de la garantie. En matière de SAV, la prestation réalisée est garantie 6 mois.

ARTICLE 10 : CLAUSE PENALE. Conformément aux dispositions de l'article 1152 du code civil, le débiteur défaillant devra acquitter entre nos mains une indemnité égale à dix pour cent de la créance impayée correspondant à la couverture de nos frais de gestion, pour créance impayée, sans préjudice des frais de recouvrement des sommes dues, à la charge du débiteur. Cette indemnité sera acquise de plein droit sans recours à une décision de justice et sera réclamée par tout moyen à notre convenance, sans nécessairement l'envoi d'une mise en demeure.

ARTICLE 11 : NON RENONCIATION A RECOURS. Si malgré le ou les manquements de l'acheteur à l'une quelconque des clauses de nos CONDITIONS GENERALES DE VENTE nous continuons à satisfaire d'autres commandes, ceci ne saurait constituer une renonciation aux recours dont nous disposons contre les manquements de l'acheteur.

ARTICLE 12 : CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE. Nous nous réservons la propriété de la marchandise jusqu'au paiement intégral de son prix en principal, intérêts et frais annexes, conformément à la loi du 12 Mai 1980 et du 25 Janvier 1985. Dès cet instant l'acheteur est tenu pour responsable de toute détérioration, perte, destruction totale ou partielle, quelle que soit la cause du dommage, même en cas de force majeure, qui surviendrait à la marchandise. Il lui est notamment interdit d'en disposer pour la revente ou la transformation.

ARTICLE 13 : COMPETENCE TERRITORIALE. Tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'exécution des présentes relèvera de la compétence du Tribunal de Commerce de Chatou, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, ou de demandes incidentes.

ARTICLE 14 : DROIT DE PROPRIETE INDUSTRIELLE. Toutes les marques citées sont la propriété de leur déposant respectif. Toute mention ou utilisation des marques, noms commerciaux, sigles, logos, dessins ou photos figurants dans nos documents commerciaux, tant dans l'édition internet que dans les versions imprimées, nous appartenant ou déposés par notre société ne pourra faire l'objet d'aucune utilisation sans notre accord écrit préalable, sous peine de poursuites.

ARTICLE 15 : © COPYRIGHT. L'ensemble de nos documents (texte, images, données), version papier et internet, est protégé par les droits de Copyright. On peut le consulter à des fins personnelles mais toute utilisation commerciale et toute reproduction par quelque procédé que ce soit sont strictement interdites. Tous droits réservés pour tous pays, tout contrevenant sera poursuivi de plein droit.

ARTICLE 16 : RESPONSABILITE. Nous ne saurons être tenus pour responsables d'éventuelles erreurs typographiques qui auraient pu se glisser dans ces documentations ou dans le site internet, malgré le soin avec lequel il a été réalisé. Les dessins, photographies, ou schémas de présentation ne constituent aucun engagement formel ou contractuel de notre part, quant à l'aspect réel des produits présentés (dimensions, forme ...).